

Le 27 avril 2020

Valence prend des mesures d'urgence pour soutenir les acteurs du commerce et de l'économie locale

Conscientes de l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises et déterminées à se mobiliser afin de soutenir la dynamique économique du territoire, le commerce de proximité et d'accompagner les chefs d'entreprise en cette période inédite, la Ville de Valence et Valence Romans Agglo s'engagent au travers de plusieurs mesures d'urgence économique.

Un effort communal de 50 000 € pour soutenir la dynamique économique locale

La Ville de Valence annonce aujourd'hui la mise en place exceptionnelle d'une exonération de 3 mois concernant :

- les droits de terrasse et d'étalage pour les commerçants dont l'activité a cessé depuis le début du confinement,
- les loyers des kiosques dont le fonctionnement a été stoppé,
- l'abonnement aux marchés pour les vendeurs n'ayant pas pu débiller pendant cette période.



Au total, ces mesures représentent pour la commune un effort de plus de 50 000 €.

Les commerçants concernés par ces mesures sont invités à se rapprocher du service commerce de la Ville en écrivant à servicecommerce@mairie-valence.fr.

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), due chaque année et qui concerne environ 600 acteurs économiques sur notre territoire est déjà à Valence de 20 à 70 % plus basse que les tarifs nationaux maximaux possibles pour les communes de même strate. Cependant, en cette période exceptionnelle, le Maire propose qu'un abattement soit voté lors du prochain conseil municipal, d'un taux équivalent à la période de confinement.

Ces mesures viennent s'ajouter à celles qui ont été annoncées ce jour par l'Agglo et pourront profiter aux commerçants valentinois.

Les TPE valentinoises et le secteur du tourisme soutenus par l'Agglo

De son côté, l'Agglo a également pris des mesures afin de répondre à l'enjeu majeur actuel : préserver les emplois et assurer leur pérennité.

Ces mesures, qui prennent la forme de prêts et reports de paiements, visent particulièrement les micro-entreprises et le secteur du tourisme, très touchés par la crise sanitaire :

- Un fonds d'urgence de près d'un demi-million d'euros pour les micro-entreprises et les associations

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

Très concrètement, ce fonds permettra d'effectuer des avances remboursables comprises entre 3 000 € et 20000 € pour les commerçants, les artisans (notamment indépendants et professions libérales) et les associations. Il s'inscrit dans le plan d'urgence économique adopté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et vise surtout les structures n'ayant pu bénéficier ni du Fonds national de solidarité (FNS) mis en place par l'Etat et cofinancé par la Région, ni d'un prêt bancaire. Ce dispositif sera opérationnel à compter du 1^{er} juin.



- **Un soutien au secteur du tourisme**
Pour soutenir le secteur du tourisme qui représente 3 000 emplois et près de 150 M€ sur le territoire, Valence Romans Agglo décalera à la fin de l'année tous les reversements de taxes de séjour perçues par les hébergeurs. A titre indicatif, le montant de la taxe de séjour s'élevait à 760 000 € en 2019.
- **Des loyers suspendus pour les locataires des bâtiments de l'Agglo**
Pour la cinquantaine d'entreprises locataires des différents sites appartenant à Valence Romans Agglo, tous les appels à loyer sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. L'Agglo accordera des étalements de règlements au cas par cas, et au fur et à mesure de la reprise d'activité des entreprises concernées.

Ces mesures devraient permettre des facilités de trésorerie dans les entreprises afin d'appréhender plus sereinement la reprise d'activité. Pour plus d'informations : economie@valenceromansagglo.fr

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

